

PROCÉDURES LOCALES

Championnat Départemental Morbihan 2023

Classe Club
du 29/07/2023 au 05/08/2023
Aérodrome de Ploërmel-Loyat

Édition du
30/06/2023

Date de validation des procédures par la Commission Sport FFVP : 30/06/2023

Référence du règlement des compétitions FFVP : NP 4.1 - Edition 023

L'ensemble des documents de référence est disponible sur :
<https://www.ffvp.fr/kb/organiser-une-competition>

Les procédures locales ont pour but de définir les options retenues par l'organisation lorsque le règlement fédéral (NP4.1) les permet. Elles évitent autant que possible de paraphraser la NP4.1. Les concurrents sont donc tenus de connaître la NP4.1 et les procédures locales. Les procédures locales doivent être validées par la Commission Sport FFVP au moins un mois avant la première épreuve.



Table des matières

1. Description de la compétition.....	4
1.1. Nom et lieu de la compétition.....	4
1.2. Calendrier de la compétition.....	4
1.3. Noms et fonctions des organisateurs et officiels.....	4
1.4. Adresses pour correspondance et inscription.....	4
2. Généralités.....	5
2.1. Montant des droits d'inscription et remorqués.....	5
2.2. Classes et types de planeurs admis.....	5
2.3. Logiciel d'analyse et de scoring utilisé.....	5
2.4. Enregistreurs de vol.....	5
2.5. Équipements supplémentaires requis.....	6
2.6. Site Internet.....	6
2.7. Base de points de virages.....	6
2.8. Définition de l'espace aérien sportif du championnat.....	6
2.9. Emplacement du panneau d'affichage officiel.....	6
2.10. Messagerie.....	6
3. Procédures au sol.....	6
3.1. Présentation de l'aérodrome.....	6
3.2. Consignes de mise en piste et passage au point de pesée.....	6
3.3. Procédure de pesée.....	6
3.4. Grille de décollage.....	7
3.5. PC vache, informations à communiquer en cas de vache, remise des enregistreurs au retour de vache.....	7
3.6. Dépouillement des enregistreurs.....	7
3.7. Possibilités de dépannage air.....	7
4. Procédures en vol.....	8
4.1. Fréquences radio.....	8
4.2. Décollage (zone de largage).....	8
4.3. Procédure en cas d'atterrissage pendant les décollages.....	8
4.4. Information d'arrivée.....	8
4.5. Procédure d'atterrissage en direct.....	9
5. Déroulement des épreuves.....	9
5.1. Dispositions locales relatives au contrôle du trafic aérien (le cas échéant).....	9
5.2. Zone des épreuves.....	9
5.3. Paramètres des portes de départ et d'arrivée.....	9
5.4. Ouverture de porte de départ.....	9
5.5. Annulation d'épreuve en vol.....	9
5.6. Pénalité altitude d'arrivée.....	10
6. Divergences par rapport au règlement fédéral NP4.1 en vigueur.....	11
7. Annexes.....	11

1. Description de la compétition

1.1. Nom et lieu de la compétition

- Nom de la compétition : Championnat Départemental Morbihan 2023
- Lieu : Loyat (56) LFRP
- Association organisatrice : Planeurs de Brocéliande
- Altitude de référence de l'aérodrome : 72 mètres (sera utilisée pour la référence des altitudes QNH/AMSL)
- Cette compétition est sélective (ie ne diverge pas par rapport à la NP4.1) : oui

1.2. Calendrier de la compétition

- Date limite d'inscription : 25/07/2023
- Entraînement (non officiel) : du 28/07/2023 au 28/07/2023
- Période d'inscription : du 01/06/2023 au 25/07/2023
- Période d'inspection technique (pesée pour classe club): du 28/07/2023 au 29/07/2023
- Premier briefing : 29/07/2023 à 9h45
- Période de compétition : jour d'entraînement le samedi 29 juillet.
Première épreuve le dimanche 30 juillet.
Dernière épreuve le samedi 5 août.
- Remise des prix : samedi 05/08/2023 à 19h45

1.3. Noms et fonctions des organisateurs et officiels

Postes obligatoires :

- Directeur de la compétition : Jean-Michel Abiven
- Choix des épreuves : Jean-Michel Abiven / Jacques Palueau
- Scoring / Tracking : Jacques Palueau
- Secrétariat : Jean-Michel Abiven
- Sécurité des vols / Espace aérien : Jean-Michel Abiven / Daniel Conq
- Météorologue : Jean-Michel Abiven
- Logistique : Jean-Michel Abiven
- Contrôle Technique : Jean-Michel Abiven
- Remorquage : François Deville (leader) / Yves Thibaudin
- Gestion piste : Jean-Michel Abiven
- Webmaster : Jacques Palueau
- Responsable presse / Relations publiques : n/a
- Accueil du public : n/a
- Repas : n/a
- Hébergement : n/a
- Trésorier : François Renaudin
- PC Vache : Jean-Michel Abiven
- Sponsors, Subventions, Déclaration de la compétition : Jacques Palueau

1.4. Adresses pour correspondance et inscription

- email : contact.planeurs.broceliande@gmail.com
- Site web : <https://www.soaringspot.com/fr/broceliande-2023>
- Inscriptions :
- Adresse postale : Planeurs de Brocéliande
Aérodrome, 56800 Loyat

2. Généralités

2.1. Montant des droits d'inscription et remorqués

Les frais d'inscription pour chaque planeur s'élèvent à :

- o 50 € pour les pilotes de -25 ans.
- o 75 € pour les pilotes de +25 ans.

Ils couvrent toutes les opérations exceptés les décollages.

Le prix d'un remorqué à 500m sol est de 24,28 € (tarif du Comité régional en vigueur aux dates du championnat)

Le montant de la caution de réclamation est fixé à 50 €.

2.2. Classes et types de planeurs admis

Classe : Club. Les handicaps et masses de référence utilisés sont définis dans la NP4.1.D au §2.

Catégories : Général et Junior. Tous les pilotes concourent ensemble. Le classement catégorie junior sera effectué sans recalcul, en retirant les pilotes de plus de 25 ans au 1er janvier 2023.

Décollage : au remorqueur

Nombre de planeurs maximum participant à la compétition : 7

En raison de la taille de la plateforme et de participants débutants en compétition. Le nombre de planeurs max pourra être légèrement revu en fonction de l'évolution des inscriptions.

Étant donné le nombre de places restreintes, cette compétition a pour objectif premier de permettre l'accès aux compétitions.

C'est pourquoi pour les inscriptions l'ordre de priorité suivant sera pris en compte :

- Juniors des Planeurs de Brocéliande / de Bretagne / du Grand Ouest / Nationaux n'ayant jamais participé à une compétition en commandant de bord
- Juniors des Planeurs de Brocéliande / de Bretagne / du Grand Ouest / Nationaux
- Biplaces des Planeurs de Brocéliande / de Bretagne / du Grand Ouest / Nationaux en formation école campagne
- Seniors des Planeurs de Brocéliande / de Bretagne / du Grand Ouest / Nationaux

2.3. Logiciel d'analyse et de scoring utilisé

Le logiciel SeeYou (version 10.52 ou supérieure) sera utilisé comme logiciel de d'analyse des vols et de calculs des points.

Le script de scoring FFVP version 2023-100 en vigueur le jour de la 1ère épreuve sera appliqué.

2.4. Enregistreurs de vol

Les enregistreurs de vol admis sont décrits dans la NP4.1 en vigueur.

L'organisation demandera deux semaines avant la compétition à chaque concurrent de lui transmettre un fichier de vol récent de chaque enregistreur déclaré. Ceci permettra de s'assurer de l'identifiant et du bon fonctionnement (GPS, altitude et capteur moteur le cas échéant).

2.5. Équipements supplémentaires requis

Sans objet

2.6. Site Internet

L'adresse du site SoaringSpot de la compétition est <https://www.soaringspot.com/fr/broceliande-2023>. Il sera la référence pour les fichiers de points de virage, espace aérien et résultats de la compétition.

2.7. Base de points de virages

Le fichier de référence (*.cup) est disponible sur SoaringSpot (cf §2.6).

2.8. Définition de l'espace aérien sportif du championnat

- Le fichier espace aérien de référence (*.cup) est disponible sur SoaringSpot (cf §2.6).
- Carte synthétique des zones avec altitudes plancher et plafond : document en annexe
- Liste des zones interdites : classe A, B, C, D, TMZ, P
- Liste des zones autorisées : classe E, RMZ, Vigilance Raccrochage bas, Ilot décollage
- Liste des zones pouvant changer de statut (défini durant le briefing journalier) : zones Dangereuse, zones Réglementées, ZRT, zones dérogatoires planeur

2.9. Emplacement du panneau d'affichage officiel

Le panneau d'affichage officiel est situé sur fenêtre du bureau technique du club.

2.10. Messagerie

Des informations officielles pourront être transmises par le groupe Whatsapp créé par l'organisation pour la compétition. L'organisation configurera le groupe de telle façon qu'elle soit la seule à pouvoir diffuser des messages.

L'organisation ajoutera les concurrents au groupe Whatsapp en se basant sur le n° de portable transmis lors de l'inscription.

3. Procédures au sol

3.1. Présentation de l'aérodrome

Sera présenté lors du premier briefing.

3.2. Consignes de mise en piste et passage au point de pesée

Sera présenté lors du premier briefing.

3.3. Procédure de pesée

Pesée possible (au contrôle technique) pour tous les concurrents avant le début du Championnat. Des pesées aléatoires des planeurs avec tout leur équipement (batterie / parachute / équipement de vol...) pourront être réalisées chaque jour au point de pesée (dans le hangar).

Les planeurs en surpoids seront pénalisés.

3.4. Grille de décollage

Conformément à la NP4.1, le placement sur la grille de décollage est libre. Cependant les biplaces engagés seront systématiquement disposés en fond de grille et devront être les premiers à remplir la grille sur deux lignes (écartement de 10 mètres). Le placement des planeurs suivants se fera selon leur ordre d'arrivée sur la grille sur les deux lignes. Les planeurs pourront rejoindre la grille en remontant sur la moitié sud de la piste quel que soit le QFU (utilisation des véhicules de chaque concurrent autorisé). L'ensemble de la grille sera resserré (repoussée vers l'arrière avant les décollages).

L'heure limite pour retirer les véhicules de la grille sera précisée au briefing et sur la fiche d'épreuve.
Schéma de la grille en annexe.

3.5. PC vache, informations à communiquer en cas de vache, remise des enregistreurs au retour de vache

Le PC Vache se situe dans le bureau technique du club

N° de téléphone : 06 62 68 55 60

PC Vache : sera indiqué sur la feuille d'épreuve

En cas de vache, le pilote peut :

- contacter le PC Vache par téléphone et donner les informations (voir fiche de vache) nécessaires au dépannage.
- contacter le PC Vache par SMS ou Whatsapp avec le formatage suivant : [PILOTE] [N° de Concours][nb de points tournées][Latitude][Longitude]

Dans tous les cas, les équipiers doivent, avant de partir en dépannage, informer le PC Vache et vérifier que les coordonnées de la vache ont été bien transmises.

Le fichier IGC sera remis dès que possible au retour de dépannage et, en dernier délai, avant 9h le lendemain matin.

3.6. Dépouillement des enregistreurs

Les données de l'enregistreur principal doivent être remises à l'organisation dans un délai de 45 min après l'atterrissage, sous la forme :

- soit avec un envoi par Internet : l'adresse email sera présente sur la fiche d'épreuve
- soit du fichier IGC issu de l'enregistreur principal, sur un support de stockage de type clé USB ou carte mémoire (SD Card).

Remarque pour les Volkslogger : les fichiers de vol doivent être téléchargés en mode « sécurisé ».

L'organisation refusera de réceptionner un enregistreur de vol et d'effectuer toute manipulation dessus.

3.7. Possibilités de dépannage air

Les dépannages air sont autorisés et assurés par l'organisation à condition que le planeur soit posé sur un terrain qui permette un remorquage en toute sécurité et avant l'heure limite légale (heure légale du coucher du soleil + 30 min).

L'organisation des dépannages air est de la responsabilité du Directeur de la Compétition, qui décidera notamment de l'ordre dans lesquels ils seront effectués et de leur éventuelle délégation à un autre aéroclub.

4. Procédures en vol

4.1. Fréquences radio

Les transmissions radios ne doivent être faites que sur les fréquences autorisées par les organisateurs.

- Fréquence compétition (ouverture de la ligne, veille sécurité) : 122,650 MHz
- Fréquence décollage/arrivée/atterrissage : 118.250 MHz
- Fréquence détresse : 121,500 MHz

Les fréquences utilisables par les pilotes sont les suivantes :

- 122.500 MHz
- 122.650 MHz
- 123.050 MHz
- 129.715 MHz
- 129.760 MHz
- 129.980 MHz

Sauf pour raison de sécurité, aucune annonce n'est faite par le pilote ou le pilote treuil ou le pilote remorqueur, ni au décollage ni au largage. Les essais radio doivent être réalisés avant le 1er décollage.

4.2. Décollage (zone de largage)

Cf. schéma en annexe.

Ces informations seront reportées au briefing quotidien

4.3. Procédure en cas d'atterrissage pendant les décollages

Cf self briefing ou briefing journalier.

4.4. Information d'arrivée

Le pilote annonce son arrivée et ses intentions sur la fréquence de la compétition lorsqu'il est à 10km du cercle d'arrivée, en utilisant la phrase suivante :

« [n° de concours] 10km du cercle »

L'organisateur collationne le numéro de concours avec les informations utiles (vent, piste en cas de passage).

Puis le pilote annonce au passage du cercle d'arrivée :

« [n° de concours] au cercle, directe ou tour de piste »

4.5. Procédure d'atterrissage en direct

L'arrivée directe, suivie d'un atterrissage long ou un tour de piste classique est la procédure normale et conseillée. Les schémas relatifs aux procédures d'atterrissage figurent en annexe.

Arrivée directe : le pilote à l'atterrissage suit les instructions données par l'organisation qui régule le trafic de manière à ce que les premiers planeurs en arrivée directe effectuent un atterrissage aussi long que possible, en gardant son axe, permettant aux planeurs suivants de se poser en toute sécurité.

Passage interdit.

5. Déroulement des épreuves

5.1. Dispositions locales relatives au contrôle du trafic aérien (le cas échéant)

L'organisation sera en veille en permanence sur la fréquence compétition 122.650 MHz et sur 118.250 MHz.

5.2. Zone des épreuves

Cf carte synthétique espace aérien à la fin de ce document

5.3. Paramètres des portes de départ et d'arrivée

Départ :

- Ligne de départ rectiligne de longueur totale 10 km (2x5km de chaque côté du point de départ), centrée sur le point de départ, avec comme paramètres de franchissement :
 - o Vitesse sol maximale: 170km/h, sauf changement lors du briefing journalier
 - o Altitude maximale de franchissement de ligne : sera définie chaque jour en fonction des plafonds observés et annoncée durant les messages radio d'ouverture de porte.

Arrivée :

- Cercle de rayon 3 km centré sur le point d'arrivée avec comme paramètre de franchissement :
 - o Altitude minimale : 300 mètres QNH sauf changement durant le briefing journalier.

5.4. Ouverture de porte de départ

Se référer à la NP4.1 §12.4.3.

5.5. Annulation d'épreuve en vol

A tout moment, l'organisation peut annuler l'épreuve en annonçant sur la fréquence compétition :

« Compétition X, l'épreuve pour la classe [la classe] est annulée. ».

Les concurrents sont priés de relayer le message le plus sportivement possible.

5.6. Pénalité altitude d'arrivée

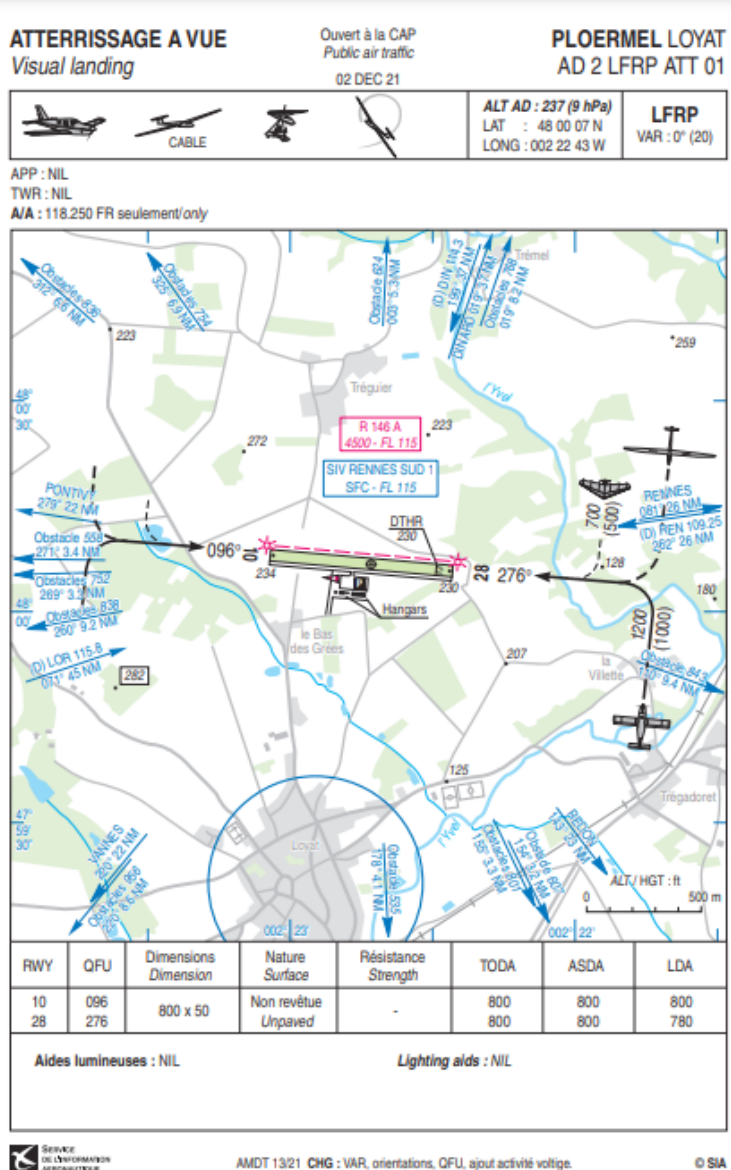
La pénalité pour passage de la porte d'arrivée sous l'altitude minimale est de type « Temps ».

6. Divergences par rapport au règlement fédéral NP4.1 en vigueur

Sans objet.

7. Annexes

- o Autre prix décerné :
Sans objet.
- o Carte du terrain :



PLOERMEL LOYAT

Informations diverses / Miscellaneous

Horaires sauf indication contraire / Timetables unless otherwise specified
UTC HIV ; HOR ETE : -1HR / UTC WIN ; SUM SKED : -1HR

- 1- **Situation / Location** : 8 km NNE Ploërmel (56 - Morbihan).
- 2- **ATS** : NIL.
- 3- **VFR de nuit / Night VFR** : Non agréé / Not approved.
- 4- **Exploitant d'aérodrome / AD operator** : Ploërmel communauté
Place de la mairie
BP 133
56804 Ploërmel Cedex
TEL : 02 97 73 20 73
- 5- **CAA** : Délégation Bretagne (voir / see GEN).
- 6- **BRIA** : BORDEAUX (voir / see GEN).
- 7- **Préparation du vol / Flight preparation** : Acheminement FPL VFR / Addressing VFR FPL : voir / see GEN 12.
- 8- **MET** : VFR : voir / see GEN VAC ; IFR : voir / see AIP GEN 3.5 ; Station : NIL.
- 9- **Douanes, Police / Customs, Police** : NIL.
- 10- **AVT** : NIL.
- 11- **RFFS** : Niveau 1 / Level 1.
- 12- **Péril animalier / Wildlife strike hazard** : NIL.
- 13- **Hangars pour aéronefs de passage / Transient aircraft hangars** : Possible / Possible.
- 14- **Réparations / Repairs** : NIL.
- 15- **ACB** : Centre de vol à voile de Brocéliande TEL : 02 97 93 00 80.
ULM club de Brocéliande TEL : 02 97 73 89 33.

- Procédure d'arrivée sur chaque piste :
Sera précisé dans le self-briefing et les briefings journaliers

- o Carte schématique de l'espace aérien pour la zone des vols et un peu au-delà :
R146 considérée systématiquement active du lundi au vendredi. (avec plancher dérogatoire au FL 65)
R506 considérée systématiquement active du lundi au samedi.
Altitude des zones autorisées en m ou FL, FL115 pour les espaces non indiqués.

